

**DÉCISION MUNICIPALE N°2024\_114**

**OBJET : SERVICES TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE AU TITRE DU FONDS D'AIDES A L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES - EQUIPEMENTS SPORTIFS -, POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ESPACE JACQUES RIGOT PAR LA CREATION D'UNE TOITURE ISOLEE**

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

**AGISSANT** en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le dispositif d'aide du Département du Val d'Oise relatif aux projets de « Travaux de construction, extension, réhabilitation, rénovation, mise aux normes de sécurité, environnementale ou fédérale, afin d'améliorer le confort et de moderniser les équipements sportifs »,

**CONSIDERANT** le souhait de la Commune de rénover l'espace Jacques RIGOT, afin de répondre aux attentes des clubs sportifs et des usagers,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la réhabilitation de l'espace Jacques RIGOT par la création d'une toiture isolée, pour un montant estimé de 407 839 € HT,

**CONSIDERANT** que ce projet est éligible au dispositif de soutien départemental des travaux de construction, extension, réhabilitation, rénovation, mise aux normes de sécurité, environnementale ou fédérale, afin d'améliorer le confort et de moderniser les équipements sportifs ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**Solliciter** une subvention d'un montant de 93 773 € auprès du Département du Val d'Oise au titre du dispositif de soutien des travaux de construction, extension, réhabilitation, rénovation, mise aux normes de sécurité, environnementale ou fédérale, afin d'améliorer le confort et de moderniser les équipements sportifs, pour la réhabilitation de l'espace Jacques RIGOT, comportant notamment la création d'une toiture isolée.

**Article 2 :**

**Préciser** le plan prévisionnel de financement « Réhabilitation de l'espace Jacques Rigot par la création d'une toiture isolée » suivant :

Réhabilitation d'une installation par la création d'une toiture isolée	Montants (€)
Conseil Régional (13.21%)	53 864
Conseil Départemental (22.99%)	93 773
Agence Nationale du Sport (20.00%)	81 568
Autofinancement de la commune (43.80%)	178 634
<b>Montant total HT</b>	<b>407 839</b>

**Article 3 :**

**Adresser** la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au Registre des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 22/06/2024

Le Maire,



Michel VALLADE

Transmis en Préfecture le : 24/06/2024

Publié(e) le : 24/06/2024

Exécutoire le : 24/06/2024

